

Nouvelles formes du travail et de la protection des actifs

Un revenu de base face aux mutations du travail ?

Historiquement, la protection sociale en France est étroitement liée au contrat de travail. Les droits sociaux y sont pour la plupart attachés, mais le numérique, en bouleversant les formes d'emplois classiques, vient perturber le bon fonctionnement de cette protection. Il est donc important de présenter quelques évolutions du travail qui nous semblent cruciales - l'automatisation, la robotisation et la crise de sens liée au travail - et qui sont pour nous, Mouvement Français pour un Revenu de Base, des arguments centraux en faveur de l'instauration d'un revenu de base.

Sans entrer dans un discours trop alarmiste, de nombreuses études mettent en avant les destructions d'emplois qui vont avoir lieu dans les prochaines années. Ainsi, l'étude de Carl Frey et Michael Osborne¹ affirme que 47% des emplois américains seraient remplacés d'ici 20 ans ; l'étude du cabinet Roland Berger, publiée en 2014, explique que 3 millions d'emplois sont menacés en France d'ici 2025. Un élément essentiel commun à ces études est la menace pesant sur des emplois dans des secteurs très divers. En effet, si l'automatisation a principalement affecté le secteur primaire jusqu'à présent, la robotisation croissante de nos activités risque de toucher également le secteur tertiaire.

Même si ces chiffres sont seulement des prospectives, il n'est pas possible aujourd'hui de déterminer si des emplois seront créés en contrepartie, dans quelle proportion, ni combien de temps cette période de transition risque de durer. Il est donc urgent de ne pas rester passif face à ces évolutions et de développer une protection sociale qui ne dépende pas de ces variables encore inconnues.

Indépendamment des transformations de l'emploi et de la perte de vitesse du salariat, s'ajoute une profonde crise de sens affectant de plus en plus de personnes. L'anthropologue britannique David Graeber a donné un nom aux emplois qu'ils exercent : les *bullshit jobs*. Les personnes qui les exercent ne voient pas réellement l'intérêt du travail qu'ils exercent ni ne perçoivent son utilité sociale - à ce titre, les emplois dans l'obsolescence programmée en sont le paroxysme. A cela s'ajoute des problèmes croissants de *burn-out*, d'ennui au travail, etc.

De plus en plus d'individus se réalisent et contribuent à la société de façons diverses : bénévolat et engagement associatif, création de projets et d'entreprises... Autant de formes de travail qui ne sont pas toujours reconnues comme telles et qui, ainsi, ne sont pas correctement protégées contre les risques sociaux. Il en est de même pour tous les travailleurs qui aujourd'hui pratiquent une forme de pluriactivité - soit simultanément, soit dans la durée. De plus en plus de personnes sont

¹ C. Frey, M. Osborne, The Future of Employment: how susceptible are jobs to computerisation? 2013

aujourd'hui concernées. Si le modèle s'est développé chez les artistes et les entrepreneurs culturels, il s'étend aujourd'hui à de nombreuses personnes qui, parallèlement à leur activité principale, donnent des cours, s'engagent bénévolement, travaillent sur une plateforme numérique, etc.

Si le numérique vient détruire des emplois, alors la question du financement de la protection sociale attachée au contrat de travail se pose ; moins d'emplois implique moins de cotisations, mais également plus de prestations à distribuer. Enfin, la crise de sens que connaît le travail aujourd'hui implique de repenser sa définition, ses formes et, par conséquent, la protection sociale qui y est attachée.

Face à cela, comment protéger les actifs de façon efficace, en tenant compte des mutations actuelles du travail, des formes de plus en plus diverses que celui-ci peut prendre (travail sur les plateformes, pluriactivité, etc.), des aspirations à retrouver un travail porteur de sens ?

La réponse est à nos yeux évidente : un revenu de base, versé à tous de façon individuelle, sans condition de ressource ni exigence de contrepartie. Cette idée ancienne, déjà développée par Thomas Paine à la fin du XVIIIème dans *La Justice Agraire*, commence à prendre une place importante dans le débat public aujourd'hui. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le Conseil National du Numérique, dans son rapport *Travail, Emploi, Numérique : les nouvelles trajectoires*, y consacre une partie importante en développant notamment l'autonomisation des travailleurs, l'utilisation des plateformes et la corrélation entre travail et revenus.

Les transformations contemporaines du travail sont un argument supplémentaire en faveur d'un revenu de base, pilier d'une réelle justice sociale, favorisant l'émancipation des travailleurs grâce à une activité réellement choisie, dans un modèle adapté aux enjeux du XXIème siècle.

Contribution du Mouvement Français pour un Revenu de Base (MFRB), rédigée par Antoine Stéphany, coordinateur formation au MFRB
(antoine.stephany@sciencespo.fr)